

Département de
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de
NANCY

Canton de
NEUVES-MAISONS

COMMUNE DE
BAINVILLE-SUR-MADON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de BAINVILLE-SUR-MADON, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Benoit SKLEPEK, maire.

Membres		Nom et Prénom
- en exercice :	14	
- présents :	8	L. BASTIEN, J. DRON, B. DUPONT, F. GOMES, H. ETTINGER C. LECLERE, O. PETIT, B. SKLEPEK,
- représentés :	1	S. BALERET donne procuration à B. SKLEPEK
- absents :	5	D. BATAILLARD, J-B. HERREYE, S. MOUGEL, D. PIERRE, B. SUTTER
- votants :	9	

Secrétaire de séance : Catherine LECLERE

Date de la convocation : 17 juin 2025, envoyée le 17 juin 2025
Date d’affichage de la convocation : 18 juin 2025

Délibération : DB_2025_05_37

Objet : Dénomination d'un chemin rural

Monsieur le Maire explique :

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite loi « 3DS » (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et simplification), la commune de Bainville-Sur-Madon a procédé à une mise à jour de la numérotation des voies afin d’alimenter sa Base Adresse Locale (BAL). **Cette démarche vise à améliorer la localisation des adresses pour les services publics, notamment les secours, ainsi que pour les services commerciaux et gestionnaires des réseaux.**

PROPOSITION

Dans la continuité de cette démarche et afin d’améliorer la localisation des activités sur le plateau Sainte Barbe,
Monsieur le Maire propose de dénommer le chemin rural desservant les infrastructures existantes : Chemin de Terre vaine.

Auteur : Conseil municipal
Mise en ligne le :